

Procès Bygmalion : Millot, Pascal, De Carolis, tentent de brouiller l'écoute

Ils auraient bien aimé passer inaperçus, mais une partie importante de la presse française guettait, caméras et appareils photos épaulés, pour immortaliser l'entrée dans la la salle de la 32ème chambre correctionnelle du palais de justice de Paris, de Patrick De Carolis, ex Président de France Télévisions, de Camille Pascal ex-Secrétaire Général de France Télévisions et de Bastien Millot ex-Directeur de la Communication, de l'Innovation et de la Stratégie de France Télévisions puis dirigeant de la célèbre société Bygmalion, en attendant la venue en citation directe de Rémy Pflimlin ex-Président de France Télévisions, de Martin Ajdari ex-Directeur Financier de France Télévisions. Que du beau linge dans de sales draps, une première dans l'audiovisuel français.

Encore une fois on est loin de l'unité syndicale

Ce que la CGT, dénonçait comme "la plainte people" a visiblement été pris au sérieux par la justice, pour y consacrer 6 audiences. Depuis on a constaté à plusieurs reprises ce dégoût de la CGT (comme de FO) pour mettre les dirigeants de FTV face à leurs responsabilités. Dernier exemple en date le fichage des salariés où encore, ce sont les même CFDT, CGC, SNJ et SUD qui s'y collent...

Ce procès Bygmalion n'aurait donc pas été possible si la CGC n'avait déposé une plainte initiale en 2011, suivi en partie civile par la CFDT et le SNJ. Nous voici donc représentés par nos conseils Me Roger Koskas et Me Pierre-Olivier Lambert. Même France Télévisions s'est constituée partie civile, mais on attendra un peu, pour vérifier la sincérité de cette démarche et la réelle motivation de la société à récupérer les 2 millions d'euros qui lui ont été soustraits par Bygmalion. L'avocat de FTV étant resté très en retrait lors de cette première audience.

Ca pique un peu dans la nuque...

Ils ne pensaient certainement jamais vivre ce moment, ces dirigeants qui nous prenaient souvent de haut. Ce moment où la juge vous appelle et vous demande de décliner votre identité et votre emploi, votre adresse et vos revenus. On apprendra ainsi, avec satisfaction pour lui, que Camille Pascal (ex plume de Nicolas Sarkozy à l'Elysée), désormais Conseiller d'Etat (à ce titre une condamnation ferait mauvais genre, voire rendrait la fonction incompatible avec un casier), gagne 9200 € net. LaFrance est donc bien le pays des fromages. Que Patrick de Carolis survit avec 12000 € mensuels dont 8000€ "de retraite du métier de journaliste" et 4000€ en tant que conseiller du musée Marmottant. Il faut bien que les petits retraités s'en sortent car ce n'est pas avec la récente revalorisation des pensions ou les colis de Noël du CCAS qu'on peut envisager sereinement un avenir de sénior - notre cher ancien président passe sous silence ses participations dans sa boîte de prod. Enfin, nous avons retenu nos larmes quand Bastien Millot, avoue un peu gêné qu'il ne peut actuellement justifier que d'un revenu "de l'ordre de 2000€". Plus dure est lachute pour celui qui, il y a quelques mois encore, était un chroniqueur averti du PAF aux côtés du délicieux Jean-Marc Morandini sur Europe 1.

Arsenique et vieilles ficelles de prétoire

Bref tous ces poulets de l'année ont failli nous faire pitié, jusqu'à ce qu'ils nous montrent qu'ils ont des dents. A 13h15, juste avant le début de l'audience, l'avocate de Bastien Millot déposait sur le bureau de la juge une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité). L'objet: un arrêt de février 2016 de la cour de cassation qui, selon l'avocate, rendrait caduque toute la procédure. Selon son interprétation, cet arrêt prouverait que durant la période où les contrats Bygmalion ont été signés, les prévenus n'avaient pas connaissance que les appels d'offres entraient dans le cadre des règles des marchés publics, et que donc, il n'y aurait pas lieu de les poursuivre...

La procédure sera débattue mercredi matin et a peu de chance de prospérer, comme on dit dans les palais. Mais l'essentiel n'est pas là. L'important de cette QPC pour MPC (Millot, Pascal, Carolis) c'est de faire diversion et d'empêcher le procès de commencer dès le premier jour, devant un dizaine de médias, friands des premières déclarations, pouvant ainsi donner de l'ampleur médiatique à l'événement. Mais les médias attirés par une première du genre et par un premier round Bygmalion VS Justice, reviendront.

Ce genre de matériau procédural est délicat à manier car il se retourne souvent contre son auteur. La présidente, amusée, a bien fait remarquer que l'instruction avait été suffisamment longue pour que la défense évite de déposer une telle demande, un quart d'heure avant le début du procès. Le parquet, lui, a pointé "les conditions assez extravagantes dans lesquelles elle - la QPC - a été déposée".

Mal embarqués, seule la vérité peut les sauver

Notre Troïka "Bygmaliesque" s'est sans doute grillée un joker et de manière très classique va jouer l'air du "on savait pas, on a rien vu" ou "bien sûr que c'était indispensable, ces contrats pour le bon fonctionnement de France Télévisions". Des refrains souvent entendus dans ce genre de procès, mais rarement payants pour ceux qui les chantent. Tous les trois regagneraient en crédibilité et en honneur s'ils disaient réellement pourquoi ils ont accordé ces prébendes. A savoir, pour satisfaire et indirectement financer le pouvoir politique en place à l'époque. Et surtout, sur ordre de ce même pouvoir politique. Dans ce cas, les parties civiles que nous sommes pourrions sans doute envisager notre action sous un nouveau jour... Comme toujours en correctionnelle, le déroulement des audiences, qui s'annonce pénible pour les 3 prévenus, commencera au fil des jours à leur mettre à l'oreille la puce du doute. Celle qui procure une démangeaison lancinante, grandissante, et qui amène inconsciemment à se gratter le lobe quand on raconte un bobard, à la barre d'un tribunal.

Un des signes extérieurs du mensonge...

Les débats reprennent mercredi matin...

Paris, le 15 novembre 2016